



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration de la SPL du Port Toga

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 37

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

Etaient absents :

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur Jean Sébastien DE CASALTA ; Madame Catherine CASIMIRI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles, L 1524-5, L 1531-1 ; R. 1524-1 à R. 1524-6;

Vu le code de commerce et notamment son article L. 225-17 ;

Vu la délibération n°2025/DEC/01/20 portant approbation de la transformation de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Port de Toga en Société Publique Locale (SPL) et des nouveaux statuts de la SPL par la ville de Bastia ;

Vu la délibération n°de-041225-087 en date du 4 décembre 2025 portant approbation de la transformation de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Port de Toga en Société Publique Locale (SPL) et des nouveaux statuts de la SPL adoptée par la commune de Ville di Petrabugnu ;

Vu l'article 14 des statuts de la SPL ;

Vu la délibération n°2026/AVR/01/07 en date du 23 avril 2026 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de renouveler les représentants de la ville au sein de la Société Publique Locale du port de plaisance de Toga ;

Considérant que l'article 14 des statuts de la société publique locales du port de plaisance de Toga permet de désigner les membres siégeant au Conseil d'administration de la Société d'économie mixte du port de plaisance de Toga ;

Considérant que les représentants de chaque collectivité au conseil d'administration sont désignés par elle ;

Considérant le nombre de sièges au conseil d'administration fixé à quatre pour la ville de Bastia ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner le Président du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte du port de plaisance de Toga ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres siégeant au Conseil d'administration de la Société d'économie mixte du port de plaisance de Toga.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votants Madame Hélène SALGE ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Alison FIESCHI ; Monsieur Mathieu RICCI s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Désigne** quatre membres en qualité d'administrateurs, pour siéger au Conseil d'administration de la SPL du Port Toga suivants :
 - Monsieur Pierre Savelli
 - Monsieur Serge Linale
 - Madame Helène Beretti
 - Monsieur Gilles Simeoni

Article 2 :

- **Décide** de donner mandat à Monsieur Gilles Simeoni pour présenter la candidature de la commune de Bastia aux fonctions de président du conseil d'administration de la SPL port Toga et de le charger d'exercer ces fonctions en son nom.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Matteo Lacave

Le Maire,



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.